

DELIBERATION N° 18**Marchés à bons de commande pour marché public de travaux –
avenant n°2 aux marchés : lot 2 : menuiserie « Faux Plafond » n°11.160 et
lot 7 : Métallerie -Serrurerie n°11.165****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

Sont absents et excusés : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

Pouvoirs ont été donnés par : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés à bons de commande, décomposés en 7 lots, selon la procédure adaptée, pour la réalisation de marchés publics de travaux.

Le marché n° 11.160 a été signé en date du 23 juin 2011 avec l'entreprise SABOT pour le lot n° 2 " Menuiserie et Faux Plafond "

Le marché n° 11.165 a été signé en date 23 juin 2011 avec l'entreprise SIB-VASCART pour le lot 7 " Métallerie et Serrurerie ".

Il est aujourd'hui nécessaire de passer des avenants pour les lots n° 2 et 7 afin d'augmenter le montant annuel HT maximum du marché pour la dernière période de reconduction 2014-2015

	Lot N°2 Menuiserie Faux Plafond	Lot N°7 Métallerie et Serrurerie
	Montant HT	Montant HT
Montants maximum initiaux	200 000,00 €	220 000,00 €
Augmentation nécessaire du marché 2014/2015	82 000,00 €	132 000,00 €
Nouveau seuil maxi sur l'année 2014/2015	282 000,00 €	352 000,00 €

soit une augmentation de 10,25 % du montant maximum sur la durée du marché pour le lot 2 et 15 % du montant maximum sur la durée du marché pour le lot 7.

Lors du renouvellement des contrats en 2015, le cahier des charges tiendra compte de l'évolution des besoins du service.

Vu :

- L'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code des Marchés Publics,
- la délibération n° 15 du 26 mai 2011 relative à la passation des marchés à bons de commande de travaux
- les marchés de travaux n°11,160 & 11,165 signés en date du 23 juin 2011

Considérant :

- la nécessité pour la Ville de Dieppe d'augmenter le montant maximum des marchés pour permettre la réalisation des travaux,
- l'avis de la commission n° 1 du 02 décembre 2014

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n° 2 au marché 11.160 pour le lot n° 2 " Menuiserie et Faux Plafond ", signé avec l'entreprise SABOT,

- l'avenant n° 2 au marché 11.165 pour le lot n° 7 " Métallerie et Serrurerie ", signé avec l'entreprise SIB VASCART.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--